

**RÈGLEMENT NO 347-2020**

**Abrogeant le règlement numéro 312-2016 sur le traitement des élus municipaux**

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham (ci-après « la municipalité ») a adopté le 11 janvier 2017, le règlement 312-2016 sur le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham (ci-après « la municipalité ») a adopté le 9 janvier 2018, le règlement 328-2018 sur le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le 9 avril 2019, le règlement 330-2019 modifiant le règlement 328-2018 sur le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseiller XXXX lors de la séance ordinaire de ce conseil du 3 novembre 2020;

**ATTEDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous le membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec;

**Il est proposé par :**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le règlement numéro 347-2020 abrogeant le règlement numéro 312-2016 sur le traitement des élus municipaux soit adopté et que, par ce règlement, le conseil ordonne et statue ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

Article 2. Objet

Le présent règlement abroge le règlement 312-2016 sur le traitement des élus municipaux.

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Robert Corriveau  
Maire

---

Donald Brideau  
Directeur général

Avis de motion :  
Adoption du règlement :  
Avis public de l'entrée en vigueur :  
Date de l'entrée en vigueur :